

Nouvelles dispositions

Depuis le 01.01.2021, la vitesse maximale autorisée pour les remorques de 3,5 t max. est de 100 km/h sur les autoroutes en Suisse

Le 1er janvier dernier, la vitesse maximale autorisée pour les véhicules légers à moteur avec remorque d'un poids total de 3,5 t maximum est passée de 80 km/h à 100 km/h lorsque la remorque et le véhicule tracteur sont homologués pour cette vitesse.

Pour en savoir plus, visitez les sites des services cantonaux de la circulation routière et de la navigation.

Quelles sont les conséquences de ces nouvelles dispositions pour votre remorque TANNER swisstrailer.ch ?

Les informations ci-après ne concernent que les remorques avec une homologation route. Les remorques agricoles limitées à 40 km/h ne sont pas concernées par la nouvelle disposition.

Remorques livrées à partir du 1er janvier 2021 : vous n'avez rien à faire

Les remorques de TANNER swisstrailer.ch livrées à partir de janvier 2021 sont homologuées pour 100 km/h et équipées d'amortisseurs de roue pour une sécurité plus élevée.

Remorques livrées avant le 1er janvier 2021 : vous souhaitez une mise en conformité pour 100 km/h ?

Les remorques de TANNER swisstrailer.ch livrées avant 2021 sont homologuées pour 80 km/h.

Une mise en conformité de la remorque doit être examinée au cas par cas. Les points suivants seront pris en considération :

- Tous les modèles ne se prêtent pas à une mise en conformité
- La révision de la remorque est réalisée dans nos ateliers (conception et état des composantes du châssis, stabilité sur route, etc.)
- Il sera procédé au remplacement des composantes usées sur le châssis
- Des amortisseurs de roue seront montés pour une sécurité plus élevée

Contactez-nous par téléphone (034 409 55 50) ou par email à info@swisstrailer.ch. Nous serons heureux de vous soumettre une offre pour la mise à niveau de votre remorque.

Pour les remorques d'autres constructeurs, TANNER swisstrailer.ch ne peut pas fournir d'homologation pour 100 km/h. Pour la vitesse maximale, on se reportera à l'homologation de type (CoC). Pour la mise à niveau et/ou l'homologation, veuillez vous adresser directement au constructeur.